

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 V. 40 Vœu relatif à l'avenir de l'ICI (Institut des cultures d'Islam).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le projet de l'ICI adopté à l'unanimité des groupes politiques du Conseil de Paris, après une longue concertation publique, consiste en la construction de deux bâtiments dotés chacun d'une part d'espaces culturels propriétés de la Ville et gérés par elle et d'autre part d'une salle de prière, propriété d'une association culturelle indépendante de la Ville ;

Considérant que ce projet est en tout point conforme aux exigences de la loi de 1905 ;

Considérant que ce projet figurait en bonne place dans les programmes électoraux des deux listes qui ont fusionné puis gagné au deuxième tour pour former la majorité municipale actuelle ;

Considérant le succès de fréquentation de la première tranche de l'ICI ouverte en 2013, rue Stéphenson, la diversité et la qualité de ses activités ;

Considérant que l'ICI contribue à répondre positivement à la montée de l'intolérance culturelle et religieuse ;

Considérant qu'en janvier 2015 le premier Adjoint confirmait publiquement la construction avant 2016 de la deuxième tranche prévue sur le site rue Polonceau où le permis de construire fut affiché dès l'été 2015 ;

Considérant que huit mois après cette déclaration, en septembre 2015, les Conseillers de Paris apprirent par la presse la volonté de Mme la Maire de Paris de ne pas faire réaliser cette deuxième tranche ;

Considérant que ce renoncement n'est pas d'ordre financier comme en témoigne la réponse apportée par Mme la Maire de Paris à la question écrite déposée en juin 2015 par Pascal Julien et le GEP qui s'inquiétaient déjà que les travaux ne démarrent pas ;

Considérant qu'aucune raison n'a jamais été publiquement apportée par Mme la Maire de Paris à ce renoncement ;

Considérant que seul le Conseil de Paris peut défaire ce qu'il a décidé ;

Considérant l'absence totale de communication de Mme la Maire de Paris sur ses intentions relatives à l'avenir du site en friche rue Polonceau ainsi que sur celui de la rue Léon où demeure encore le centre de préfiguration ;

Considérant que ce silence prolongé a un effet délétère sur le fonctionnement de la moitié existante de l'ICI ;

Considérant la volonté mainte fois affichée par Mme la Maire de Paris et sa majorité de valoriser le travail des commissions ;

Aussi, sur proposition de Pascal Julien, Jérôme Gleizes et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Demande :

- qu'un point de l'ordre du jour de la prochaine 2e commission porte sur le devenir de l'ICI (projet, objectifs, calendrier des prochaines échéances..).